



## **Examen d'entrée 2018**

# **Percussion**

### **Contenu de l'épreuve de Licence/DNSPM**

- 1) Œuvres imposées : **caisse-claire et claviers**, publiées par internet (sur le présent site) et par voie d'affichage 6 semaines avant l'épreuve instrumentale
- 2) **Xylophone (ou marimba)** : Pièce au choix à 2 baguettes
- 3) **Timbales**: pièce au choix
- 4) **Vibraphone ou Marimba** Interprétation d'une pièce 4 baguettes au choix
- 5) Lecture à vue comportant une partie à 4 baguettes (cette lecture à vue ne fera pas l'objet d'une mise en loge).
- 6) Entretien avec le jury, portant en particulier sur le projet d'études

#### **Précisions importantes :**

Instruments à disposition : Xylo bois Adams, Marimba Adams 5 octaves, vibra Musser M55, Timbales premier, Caisse-claire

Le jury pourra interrompre le candidat au bout de 10 minutes.

Le candidat doit apporter 3 jeux de toutes les partitions qu'il interprétera ; il les donnera au jury au moment de son passage et les récupérera ensuite.

#### **Accompagnement**

Les accompagnateurs seront exclusivement ceux mis à disposition par l'Académie supérieure de musique de Strasbourg.

Accompagnement au piano uniquement, aucun accompagnement au clavecin ou à l'orgue ne sera possible.